

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de
l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : CF-2016-11-0285
Vos réf. : 44-2015-00070

Nantes, le 16 novembre 2016

Monsieur le Préfet,

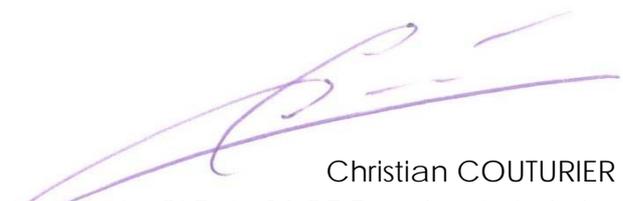
Vous m'avez adressé, pour avis, le complément au dossier d'autorisation loi sur l'eau relatif à l'aménagement de la ZAC de La Gaudinière sur la commune de La Montagne.

Le bureau de la CLE a examiné ce complément lors de sa réunion le 15 novembre dernier et a émis un avis favorable.

Néanmoins, à la lecture de ce dernier, le bureau de la CLE souhaiterait que le pétitionnaire complète son argumentaire sur les zones humides in-situ qui, initialement, devaient être détruites et qui sont conservées dans ce complément. En effet, au vu de la topographie du site et de la localisation des bassins de rétention, il semble que l'alimentation en eau de ces dernières ne soient pas assurée. Dans ce cas, leur pérennité serait remise en cause.

Par ailleurs, le bureau de la CLE a été informé par des habitants de la commune de leurs craintes sur les propositions de restauration du site très amont de la mesure compensatoire n°1. En effet, ils nous ont indiqué que les travaux prévus sur le site risquaient d'engendrer des débordements plus importants après travaux si la section du cours d'eau n'était pas revue. Nous tenions à vous en faire part.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire